

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical du
Syndicat Mixte du Pays Haut Languedoc
& Vignobles

Date de la convocation
01 06 2012

Date d'affichage
01 06 2012

2012-06-16
Tourisme – Patrimoine

L'an deux mille douze

Et le Six Juin

à Dix Sept heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents: MM

G.BARO (CdC Orb-Taurou), **JL.BARTHES** (CdC Orb-Jaur), **F.BOUTES** (Conseil Général), **M.GIL** (CdC Orb-Taurou), **J. HUC** (CdC Coteaux & Chateaux), **Y.FRAÏSSE** (CdC Minervois), **M.OLMOS** (CdC Minervois).

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUIN 2012

Bureau des Politiques
Publiques

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le
11/06/12

Objet : Tourisme-Patrimoine

Lors de la réunion du 8 mars dernier, le Comité Syndical s'est prononcé favorablement sur la conduite d'une opération de professionnalisation des acteurs du tourisme, inscrite au Schéma Local d'Organisation et de Développement Touristique (SLODT).

L'action proposée consiste à mettre en œuvre des formations-actions relatives à la mise en réseau et à la professionnalisation des acteurs (publics/ privés, offices de tourisme, prestataires...) autour de projets partagés et concertés, en cohérence avec les besoins identifiés localement et les axes identitaires du territoire.

Elle s'inscrit dans un partenariat avec la Fédération Régionale des Pays d'Accueil Touristiques-Languedoc Roussillon (FRPAT-LR).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération, établi à 43.510 € TTC, a été significativement revu à la baisse, la FRPAT prenant directement en charge divers postes de dépenses.

Il convient donc de se prononcer sur ce nouveau plan de financement :

	Plan de financement initial	Nouveau plan de financement
Union Européenne (Leader / FEADER)	14.923 €	8.257 €
Conseil Général de l'Hérault	17.404 €	8.681 €
Autofinancement Pays	11.183 €	4.234 €
TOTAL	43.510 €	21.172€

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification du plan de financement de cette opération et de bien vouloir l'autoriser, en cas d'avis favorable, à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le comité syndical se prononce favorablement sur la modification du plan de financement de cette opération et autorise le Président à déposer les demandes de subvention correspondantes et à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 06 juin 2012.

Le Président,
Francis BOUTES



SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE

19 JUN 2012

Bureau des Politiques
Publiques